

Propriété
intellectuelle

Votre référence

Notre référence

Le 13 avril 1982

Kirby, Shapiro et al
C.P. 2705, Succursale D
Ottawa (Ont.)
K1P 6H2

N^o de la demande: 285 655
Demandeur: Chikao Yoshikumi et al
Titre: "Méthode d'obtention d'un nouveau
mycelium monokariotique de coriolus
versicolor"

Messieurs,

Après étude de votre réponse du 12 mars 1981, le Bureau en a reconnu le bien-fondé. Il n'est donc pas nécessaire que la Commission d'appel des brevets tienne une audience. Les motifs qui ont présidé au retrait de l'objection formulée en vertu de l'article 2 ont été énoncés dans une décision récente, soit la décision rendue le 18 mars 1982 au sujet de la demande n^o 257 177 présentée par la société Abitibi.

Par conséquent, la demande ci-dessus est renvoyée à l'examineur pour exécution. Il vous est loisible de présenter à nouveau la revendication 10 originale sur le produit à des fins de réexamen.

Bien à vous,

Le Commissaire des brevets,

J.H.A. Gariépy

CANADA

Commissaire des brevets
Ottawa-Hull
K1A 0E1

(traduction)

